

CABINET TANGUY

Société de commissariat aux comptes

Boulevard René Fily
29600 Saint-Martin-des-Champs

BM&A

Société de commissariat aux comptes

11 rue de Laborde
75008 Paris

écomiam

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 676 337,60 EUROS

161 ROUTE DE BREST

29000 QUIMPER

512 944 745 RCS QUIMPER

=====

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

=====

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

SA écomiam

Exercice clos le 30 septembre 2020

Assemblée générale du 26 mars 2021

Aux actionnaires,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société écomiam relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2 « Événements postérieurs à la clôture » qui précise notamment l'introduction de la société écomiam sur le marché non réglementé Euronext Growth en octobre 2020.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Saint-Martin-des-Champs et Paris, le 29 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

CABINET TANGUY



André Tanguy

Membres de la Compagnie Régionale de l'Ouest Atlantique

BM&A



Thierry Bellot

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

QUEST

CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

ECOMIAM

161 Route de Brest

29000 QUIMPER

**COMPTES CONSOLIDES RELATIFS
A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

(en euros)

SOMMAIRE

1. COMPTES CONSOLIDES

✓ Bilan	2
✓ Compte de résultat	3
✓ Tableau des flux de trésorerie.....	4
✓ Tableau de variation des capitaux propres.....	5

2. ANNEXES

✓ Note 1 - La société.....	7
✓ Note 2 - Bases de préparation des comptes consolidés.....	8
✓ Note 3 - Méthodes et règles d'évaluation	11
✓ Note 4 - Evénements significatifs	17
✓ Note 5 - Etat des immobilisations incorporelles et corporelles.....	19
✓ Note 6 - Etat des amortissements	19
✓ Note 7 - Etat des immobilisations financières	20
✓ Note 8 - Stocks	20
✓ Note 9 - Créances clients et comptes rattachés	21
✓ Note 10 - Autres créances et comptes de régularisation actif	21
✓ Note 11 - Disponibilités.....	22
✓ Note 12 - Capital social.....	22
✓ Note 13 - Provisions pour risques et charges	22
✓ Note 14 - Emprunts et dettes financières	23
✓ Note 15 - Dettes d'exploitation	25
✓ Note 16 - Autres dettes.....	25
✓ Note 17 - Chiffre d'affaires.....	26

✓ Note 18 - Autres produits d'exploitation	26
✓ Note 19 - Marge commerciale	27
✓ Note 20 - Autres achats et charges externes	27
✓ Note 21 - Charges de personnel	28
✓ Note 22 - Effectifs	29
✓ Note 23 - Rémunération du dirigeant	29
✓ Note 24 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29
✓ Note 25 - Autres charges d'exploitation	30
✓ Note 26 - Résultat financier	30
✓ Note 27 - Résultat exceptionnel	31
✓ Note 28 - Honoraires du commissaire aux comptes	31
✓ Note 29 - Engagements hors bilan	32
✓ Note 30 - Impôts sur les bénéfices	33
✓ Note 31 - Tableau de passage des résultats sociaux au résultat consolidé	35
✓ Note 32 - Passage de la marge au REX séparant les charges liées aux magasins et les coûts de structure	36

1. COMPTES CONSOLIDES



BILAN

En €uros	Note	30-sept.-2020	30-sept.-2019
		Net	Net
Ecart d'acquisition		0	0
Frais d'établissement	5	0	28 480
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	5	88 932	10 448
Fonds de commerce	5	0	2 208
Immobilisations incorporelles en cours	5	436 961	0
Immobilisations incorporelles		525 893	41 136
Terrains et constructions		0	0
Installations tech., matériels et outillages industriels	5	806 703	1 352 336
Autres immobilisations corporelles	5	9 013	16 058
Immobilisations corporelles en cours	5	10 202	0
Immobilisations corporelles		825 918	1 368 394
Titres de participation	7	60 100	79 250
Autres immobilisations financières	7	98 133	154 528
Immobilisations financières		158 233	233 778
Actif immobilisé		1 510 044	1 643 308
Stocks	8	1 824 377	1 218 098
Avances et acomptes versés sur commandes	10	0	31 446
Clients et comptes rattachés	9	1 749 626	424 967
Autres créances	10	1 481 636	1 158 296
Compte de régularisation actif	10	200 315	134 354
Disponibilités	11	741 536	208 228
Actif circulant		5 997 490	3 175 389
TOTAL ACTIF		7 507 534	4 818 697

En €uros	Note	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Capital social	12	457 290	457 290
Primes			
Report à nouveau		(598 990)	(643 642)
Résultat de l'exercice		801 107	45 045
Capitaux propres - Part du groupe		659 407	(141 307)
Intérêts minoritaires - résultat		137	
Intérêts minoritaires		1 393	1 000
Total capitaux propres		660 937	(140 307)
Provisions pour risques et charges	13	272 046	118 677
Emprunts obligataires	14	1 044 927	1 044 927
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	874 336	1 309 575
Emprunts et dettes financières diverses	14	66 614	6
Avances et acomptes reçus	15	1 107 205	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	3 137 469	2 221 317
Dettes fiscales et sociales	15	328 782	203 501
Autres dettes	16	15 218	61 001
Produits constatés d'avance		0	0
Total dettes		6 846 598	4 959 004
TOTAL PASSIF		7 507 534	4 818 697

COMPTE DE RESULTAT

En €uros	Note	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Production vendue biens et ventes de marchandises	17	22 471 041	14 383 423
Production vendue biens et services	17	547 250	328 668
Chiffre d'affaires net		23 018 291	14 698 832
Autres produits d'exploitation	18	246 737	83 290
Total des produits d'exploitation		23 265 028	14 782 122
Achats et variation de stocks	19	15 217 021	9 932 174
Autres achats et charges externes	20	6 069 880	3 383 904
Impôts, taxes et versements assimilés		78 835	57 099
Charges de personnel	21	1 158 948	1 096 899
Dotations aux amortissements sur immobilisations	24	323 943	395 670
Dotations aux provisions et dépréciations	24	91 207	0
Autres charges	25	30 947	111 959
Total des charges d'exploitation		22 970 781	14 977 705
Résultat d'exploitation		294 247	(195 583)
Produits financiers		3 518	0
Charges financières	26	(137 871)	(114 079)
Résultat financier		(134 353)	(114 079)
Résultat courant		159 894	(309 662)
Produits exceptionnels	27	1 212 438	1 017 963
Charges exceptionnelles	27	(438 695)	(663 439)
Résultat exceptionnel		773 743	354 524
Impôts sur les bénéfices	30	(132 393)	182
Résultat net des sociétés intégrées		801 244	45 044
Résultat des sociétés mis en équivalence			
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé		801 244	45 044
Intérêts minoritaires		137	
Résultat net - Part du groupe		801 107	45 044
Résultat par action		0,35	0,99

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	Note	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Résultat net		801 244	45 044
Amortissements et provisions	24	488 362	438 500
Plus et moins-values de cession	27	(824 342)	(354 425)
Impôts différés	30	(71 747)	(4 713)
Capacité d'autofinancement		393 517	124 406
Variation des stocks	8	(606 279)	(523 946)
Variation des créances d'exploitation		(1 332 096)	(238 736)
Variation des dettes d'exploitation		2 148 638	286 688
Variation nette exploitation		210 263	(475 994)
Variation des créances hors exploitation		(352 886)	(74 314)
Variation des dettes hors exploitation		(45 783)	3 359
Variation nette hors exploitation		(398 669)	(70 955)
Variation du besoin en fonds de roulement		(188 406)	(546 949)
Flux de trésorerie générés par l'activité		205 111	(422 543)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(521 962)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(35 694)	(626 596)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(10 729)	(56 997)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	27	1 118 994	946 100
Réductions et cessions d'immobilisations financières	7	75 224	26 141
Trésorerie nette/ Acquisitions de filiales			1 000
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		625 833	289 648
Emissions d'emprunts	14		465 280
Remboursement d'emprunts	14	(231 176)	(536 175)
Variation des comptes courants d'associés		137 602	(58 045)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(93 574)	(128 940)
Variation de la trésorerie		737 370	(261 835)
Trésorerie d'ouverture	11	3 101	264 936
Trésorerie de clôture	11	740 471	3 101
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		737 716	203 894
<i>dont concours bancaires courants</i>		(1 064)	(200 000)
<i>dont caisse</i>		3 819	4 334

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Total capitaux propres au 30/09/2017	45 729	457 290	(21 767)	(89 669)	345 854		345 854
Affectation du résultat 30/09/2017			- 89 669	89 669			0
Variation des subventions					0		0
Résultat de l'exercice 30/09/2018				(532 206)	(532 206)		(532 206)
Total capitaux propres au 30/09/2018	45 729	457 290	(111 436)	(532 206)	(186 352)		(186 352)
Affectation du résultat 30/09/2018			- 532 206	532 206	0		0
Variation des subventions					0		0
Résultat de l'exercice 30/09/2019				45 045	45 045		45 045
Total capitaux propres au 30/09/2019	45 729	457 290	(643 642)	45 045	(141 307)	1 000	(140 307)
Affectation du résultat 30/09/2019			44 652	- 45 045	(393)	393	0
Variation des subventions					0		0
Résultat de l'exercice 30/09/2020				801 107	801 107	137	801 244
Total capitaux propres au 30/09/2020	2 286 450	457 290	(598 990)	801 107	659 407	1 530	660 937

2. NOTES ANNEXES



NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

La société ECOMIAM est un acteur de la distribution de produits surgelés, d'origine locale, et issus de circuits courts, afin de rémunérer correctement les filières de productions et offrir un excellent rapport qualité/prix aux consommateurs.

Le réseau de distribution d'ECOMIAM s'effectue à travers des points de vente physiques et de la vente en ligne depuis août 2018 pour les livraisons « Chronofresh », effectuées sur l'ensemble du territoire Français seulement au départ du magasin de Vannes. En plus de cette offre digitale, chaque magasin propose également une offre de « click and collect ».

Initialement composé de magasins en propre, le réseau de points de vente d'ECOMIAM a évolué pour intensifier la présence de la société dans la région Bretagne. A compter de l'exercice 2017/2018, il s'est appuyé sur des magasins « associés » mais a fait évoluer le statut des magasins faisant partie du réseau vers celui de « magasins affiliés ». Depuis le 1^{er} avril 2020, le réseau ne compte plus que des magasins en propre et des magasins affiliés. Ces affiliés sont des créations de points de vente ex-nihilo ou certains résultent de la cession de fonds de commerce de magasins initialement détenus en propre de la transformation de magasins associés.

L'évolution du réseau de points de vente au cours des exercices est la suivante :

	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
propre début exercice	9	9	9	10	13	9
transfert propre vers affilié	0	0	0	2	4	4
création propre	0	0	1	5	0	0
PROPRE FIN EXERCICE	9	9	10	13	9	5
associé début exercice	0	0	0	0	1	4
transfert associé vers affilié	0	0	0	0	0	5
création associé	0	0	0	1	3	1
ASSOCIES FIN EXERCICE	0	0	0	1	4	0
affilié début exercice	0	0	0	0	2	9
transfert vers affilié	0	0	0	2	4	9
création affilié	0	0	0	0	3	4
AFFILIE FIN EXERCICE	0	0	0	2	9	22
TOTAL MAGASINS	9	9	10	16	22	27

Les 5 magasins détenus fin septembre 2020, ont été affiliés au 1^{er} octobre 2020.

Transformation de la société en SA et modification de la dénomination sociale (ECOMIAM.COM devient ECOMIAM) lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2020.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020 ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le conseil d'administration réuni le 26 janvier 2021.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

- Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles ECOMIAM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 septembre 2020, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe.

- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés de la société au 30 septembre 2020 comprend ECOMIAM et ses deux filiales ECOMIAM AMENAGEMENT et ECOMIAM EXPLOITATION (l'ensemble désigné comme "le Groupe").

L'entité ECOMIAM AMENAGEMENT a été immatriculée le 8 août 2019 mais a commencé son activité le 25 juin 2019. Elle a vocation à gérer l'ensemble des opérations de préparation, conseils et fournitures, inhérentes à la création ou la rénovation d'un point de vente en propriété ou en contrat avec l'enseigne ECOMIAM.

L'entité ECOMIAM EXPLOITATION a été immatriculée le 24 juin 2020 mais ne commencera son activité que sur le prochain exercice à compter du 1^{er} octobre 2020. Cette société a repris l'exploitation des magasins de Vannes, Auray, Fouesnant et Quimper à compter de cette même date.

Les sociétés ECOMIAM AMENAGEMENT et ECOMIAM EXPLOITATION sont consolidées par intégration globale.

Sociétés consolidées	Siret	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt (N-1)
✓ SAS ECOMIAM.COM	512 944 745	Mère	Mère	Intégration globale	Mère
✓ SAS ECOMIAM AMENAGEMENT	852 585 835	75	75	Intégration globale	50
✓ SAS ECOMIAM EXPLOITATION	884 198 367	100	100	Intégration globale	-

- Participations exclues du périmètre

Lors de la création d'un nouvel affilié, ECOMIAM a pris une participation de 25 % dans la structure hébergeant les nouveaux points de vente. Toutefois, l'engagement à travers des titres de participation de la société ECOMIAM auprès des affiliés n'est pas durable. Le taux de détention a été ramené à un pourcentage inférieur à 20 % en juin 2020. Pour cette raison, ces participations ne sont pas consolidées.

	Affilié	Valeur brutes des titres au bilan	Valeur nettes des titres au bilan	% détention (30 sept. 2020)	% détention (30 sept. 2019)	Ville	Date de création
D et L Commerce	X	14 400 €	14 400 €	18,00%	25,00%	Saint Jouan des Guérets	avr.-18
Distribeco	X	14 400 €	14 400 €	18,00%	25,00%	Rennes	juil.-18
Escapade Guérande	X	5 400 €	5 400 €	18,00%	25,00%	Guérande	août-18
Coant	X	6 000 €	6 000 €	19,00%	24,24%	Brest (2 magasins)	sept.-18
Lechaux	X	3 600 €	3 600 €	18,00%	25,00%	Lannion	mai-19
Azomène	X	1 800 €	1 800 €	18,00%	25,00%	Carhaix	mai-19
Bruno Joseph	X	- €	- €	0,00%	25,00%	Quimperlé	mai-19
2G Commerce	X	900 €	900 €	18,00%	25,00%	Plérin	juil.-19
Chateaugiron Distribution	X	7 200 €	7 200 €	18,00%	25,00%	Chateaugiron	juil.-19
Danielou	X	5 400 €	5 400 €	18,00%	25,00%	Morlaix	nov.-19
Escapade Saint Brévin	X	1 000 €	1 000 €	5,00%		Saint Brévin Les Pins	sept.-20

- Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ECOMIAM sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement N°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000 ainsi que celles du règlement CRC 2005-10 du 26/12/2005 et les règlements 2015-07 et 2015-08 de l'ANC qui l'a actualisé.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe ECOMIAM sont décrits dans la note 3.

Les méthodes préférentielles appliquées sont les suivantes :

Méthodes préférentielles	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Capitalisation du crédit-bail	N/A
Etalement des frais d'emprunts et primes	oui
Prise en résultat des écarts de conversion actif et passif	N/A
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A
Comptabilisation en immobilisation des frais d'établissement	oui

Au-delà des retraitements de consolidation évoqués ci-dessus, le seul retraitement effectué entre les méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes sociaux et l'établissement des présents comptes consolidés concerne le reclassement en charges d'exploitation des frais d'ouverture des magasins en propre (classés en exceptionnels dans les comptes sociaux).

- **Jugements et estimations de la direction**

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent l'évaluation des frais d'établissement lors de l'ouverture d'un magasin.

- **Ecart d'acquisition**

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts) ;
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car les sociétés ECOMIAM AMENAGEMENT et ECOMIAM EXPLOITATION ont été créées par la société ECOMIAM en 2019 et 2020.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants. Ils ont été identiques sur la période présentée.

3.1. Immobilisations incorporelles

- **Frais d'établissement**

La société applique la méthode préférentielle de comptabiliser en frais de première installation les frais et honoraires liés à l'ouverture d'un magasin. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans.

- **Logiciels**

La société a acquis des logiciels spécifiques pour son activité. La valeur d'achat est retenue comme valeur brute d'entrée. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

- **Fonds de commerce - Droit au bail**

La société a acquis des droits au bail. La valeur d'achat est retenue comme valeur brute d'entrée. Ils sont amortis sur une durée de 9 ans. Ce droit au bail a été cédé au moment de la cession du fonds de commerce au magasin affilié de Morlaix.

3.2. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

	Durée	Mode
Matériel industriel	3 à 6 ans	Linéaire
Agencements et aménagements du matériel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 6 ans	Linéaire

3.3. Immobilisations financières

Ce poste est constitué :

- De titres de participation d'affiliés du réseau.
Lors de la création d'un nouvel affilié, ECOMIAM prenait une participation de 25 % dans la structure hébergeant le nouveau point de vente. Toutefois, l'engagement à travers des titres de participation de la société ECOMIAM, auprès des affiliés, n'est pas durable. Le taux de détention a été ramené à un pourcentage inférieur à 20 % en juin 2020. Pour cette raison, ces participations ne sont pas consolidées.

La valeur d'inventaire des titres de participation s'apprécie au regard de la quote-part de capitaux propres de chaque entité et de ses perspectives de développement.

- De dépôt de garantie dans le cadre des contrats de location.
Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières (emballages) et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Une provision est réalisée à hauteur de 50 % de la valeur en stock quand la DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale) est dépassée.

3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La société observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Il s'agit de quelques paiements par chèque dont l'encaissement n'a pu être débouclé.

3.6. Trésorerie

Les disponibilités sont constituées par des liquidités immédiatement disponibles, des caisses, et des instruments de paiement à encaisser, comme les tickets-restaurant.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.7. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la note 12 de la présente annexe.

3.8. Provisions et passifs éventuels

Le Groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.9. Provision pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés de la société ECOMIAM présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement, au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice clos au 30 septembre 2019 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux de mobilité (turn over) : faible
- Âge de départ à la retraite : 60-67 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 0,47 %
- Taux de charges sociales patronales : 35 % pour les employés, 40 % pour les agents de maîtrise, 45 % pour les cadres

La provision comptabilisée à la clôture de l'exercice au 30/09/2019 s'élève à 22 017 euros.

Les hypothèses retenues pour l'exercice clos au 30 septembre 2020 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux de mobilité (turn over) : faible
- Âge de départ à la retraite : 60-67 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 0,59 %
- Taux de charges sociales patronales : 35 % pour les employés, 40 % pour les agents de maîtrise, 45 % pour les cadres.

La provision comptabilisée à la clôture de l'exercice au 30/09/2020 s'élève à 23 468 euros.

3.10. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont comptabilisés en charge à répartir et amortis sur 5 ans.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.11. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de trois natures :

- Des ventes de marchandises : ces ventes de surgelés et quelques matériels associés (gels réfrigérants et pinces pour fermer les sacs) sont reconnus en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient lors de la vente en magasin, qu'il s'agisse de ventes générées par les magasins détenus en propre ou les affiliés qui, d'après le contrat d'affiliation, agissent pour le compte d'ECOMIAM. En contrepartie des ventes qu'ils génèrent, ECOMIAM reverse une commission à ses affiliés. Ces ventes comprennent également les ventes faites aux magasins associés qui disposeront ainsi de leurs propres stocks qu'ils revendront ensuite aux clients finaux.
- Des ventes d'emballages : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient lors de la vente en magasin. Il s'agit de sacs vendus aux clients.
- Des prestations de services aux magasins « associés » : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation. Il s'agit de prestations logistiques et de marketing à travers lesquelles le Groupe se rémunère en contrepartie de ventes de marchandises à prix coûtant.

3.12. Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le chiffre d'affaires réalisé (hors autres ventes de biens et services) et le coût d'achat des marchandises et emballages, variations de stock incluses.

3.13. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.14. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Sur l'exercice clos au 30/09/2019, il a été comptabilisé au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) :

- D'une part, une créance sur le Trésor Public pour le CICE calculé sur les salaires éligibles versés au titre de l'année civile 2018, soit 55 016 euros au débit du compte 451 - Groupe Impôts sur les sociétés.
- D'autre part, d'une extourne du produit à recevoir concernant la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018 pour un montant de 44 252 €.

La contrepartie des sommes constatées en créances sur le Trésor Public et en produits à recevoir est enregistrée au crédit du compte de charges 649, en diminution des frais de personnel, soit un total de 10 764 euros pour l'exercice précédent.

Ce dispositif a été supprimé au 1^{er} janvier 2019.

3.15. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.16. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le Groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 30 septembre 2020 est de 28 %.

Aucun actif d'impôt différé actif n'a été reconnu concernant les déficits propres.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel de :

- Provision pour IFC
- Plus-value interne

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs de la période

Exercice 2019/2020

- La société ECOMIAM continue son développement du réseau au niveau national : ouverture de cinq magasins (respectivement à Chateaugiron, Lamballe, Landivisiau, Combourg et à Dax), et de sept autres magasins postérieurement à la clôture (Avranches, Brest Iroise, Laval, Vitré, La Rochelle, Civrieux d'Azergues et Plougastel).
- Cession des fonds de commerce des magasins de Morlaix, Pontivy, Carquefou, Landerneau, Saint Brévin les Pins, Vannes, Quimper, Fouesnant et Auray. Ces magasins sont devenus « affiliés ».
- Les magasins de Rennes, Taden, Saint Jouan Les Guérets, Combourg et Guérande, auparavant associés, sont tous devenus affiliés.
- Des avenants aux contrats d'affiliation ont été émis avec un effet au 1^{er} mai 2020. Ces avenants prévoient une modification du calcul de la commission versée par ECOMIAM aux affiliés, à savoir : 26 % jusqu'à 70 K€ de CA mensuels et 10 % au-delà.
- Création de la société ECOMIAM EXPLOITATION (détenue intégralement par ECOMIAM). Cette société a repris l'exploitation des magasins de Vannes, Auray, Fouesnant et Quimper à compter du 1^{er} octobre 2020.
- Cessions partielles des titres de participation détenus dans les magasins affiliés. Le pourcentage de détention maximum est désormais de 18 % (au lieu de 25 % précédemment).
- Augmentation du capital de la société ECOMIAM AMENAGEMENT par incorporation d'une partie du compte courant. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite par ECOMIAM. Le taux de détention de cette société ressort à 75 % au 30 septembre 2020 contre 50 % auparavant.
- Mise en œuvre de mesures liées à la crise sanitaire, mesures Covid : tous les magasins sont restés ouverts pendant toute la période de confinement et le chiffre d'affaires a progressé. Port du masque par les salariés, gel et marquage au sol pour les clients. Le personnel administratif du siège était en télétravail.

4.2. Evénements postérieurs à la clôture

La société ECOMIAM poursuit son développement.

Introduction en Bourse de la société le 9 octobre 2020. L'opération a été un succès et a permis une levée de fonds de 12,6 M€.

Le Conseil d'administration du 8 octobre 2020 a constaté l'augmentation définitive du capital social d'un montant nominal de 219 047 € pour le porter de 457 290 € à 676 337 € par émission

de 1 095 238 actions ordinaires au prix de 11,55 €, soit 0,20 € de valeur nominale et 11,35 € de prime d'émission. Le montant de la prime d'émission s'élève ainsi à 12 430 951 €.

4.3. Continuité d'exploitation

La société considère au jour de l'arrêté de la situation consolidées ne pas être confrontée à un risque de liquidité à court terme, compte tenu :

- De la trésorerie nette positive de 740 K€ au 30 septembre 2020 ;
- Du niveau d'activité constaté depuis la fin de l'année 2020,
- Du niveau d'activité attendu sur les prochains mois,
- De l'augmentation de capital de 12,6 M€ lui permettant d'assurer son développement.

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au cours de la période présentée, la valeur brute des immobilisations a évolué comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1 ^{er} octobre 2019	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 septembre 2020
Frais d'établissement	44 700		44 700		0
Concessions, brevets, marques, licences	62 597	85 001			147 597
Droit au bail	25 000		25 000		0
Immobilisations incorporelles en cours		436 961			436 961
Immobilisations incorporelles	132 297	521 962	69 700	0	584 558
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Installations techniques	2 110 034	25 493	757 486		1 378 041
Matériels de transport	21 135				21 135
Matériels de bureau et informatique, mobilier	32 612				32 612
Immobilisations en cours	0	10 202			10 202
Immobilisations corporelles	2 163 781	35 694	757 486	0	1 441 989
TOTAL	2 296 078	557 656	827 186	0	2 026 547

Les immobilisations incorporelles en cours concernent principalement les honoraires liés à l'introduction en Bourse (437 K€).

La société a cédé 9 fonds de commerce sur l'exercice, dont 4 à sa filiale ECOMIAM EXPLOITATION. La diminution du poste installations techniques correspond aux immobilisations des 5 fonds cédés au hors groupe.

Les investissements de l'exercice en installations techniques correspondent aux matériels et aménagements du siège social et du nouveau magasin de Quimper.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au cours de la période présentée, les amortissements des immobilisations ont évolué comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1 ^{er} octobre 2019	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 septembre 2020
Frais d'établissement	16 221	8 504	24 725		0
Concessions, brevets, marques, licences	52 148	6 517			58 665
Droit au bail	22 792	472	23 264		0
Immobilisations incorporelles	91 161	15 493	47 989	0	58 665
Terrains	0	0			0
Constructions	0	0			0
Installations techniques	757 696	298 185	484 543		571 338
Matériels de transport	5 076	7 045			12 121
Matériels de bureau et informatique, mobilier	32 612				32 612
Immobilisations corporelles	795 384	305 230	484 543	0	616 071
TOTAL	886 545	320 723	532 532	0	674 736

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au cours de la période présentée, les immobilisations financières ont évolué comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1 ^{er} octobre 2019	Augmentations / Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 septembre 2020
Titres de participation	79 250	8 500	27 650		60 100
Dépôt et cautionnement	154 528	2 229	47 574		109 183
Valeurs brutes	233 778	10 729	75 224	0	169 283
Titres de participation	0				0
Autres immobilisations financières	0	11 050			11 050
Dépréciations	0	11 050	0	0	11 050
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	233 778	(321)	75 224	0	158 233

L'augmentation de 8 500 € des titres de participations correspond aux prises de participation minoritaires dans 2 nouveaux magasins affiliés : SAS Daniélou : 7 500 € (25 % du capital, magasin affilié de Morlaix) et Escapade Saint Brévin : 1 000 € (5 % du capital, magasin affilié de Saint Brévin Les Pins).

La diminution s'explique par les cessions partielles des titres de participation détenus dans les magasins affiliés. Le pourcentage de détention maximum est désormais de 18 % (au lieu de 25 % précédemment).

Les dépôts et cautionnements concernent les magasins.

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019	Variation
Stocks de marchandises (sacs de caisse, sacs isotherm	133 937	83 960	49 977
Stocks de marchandises (produits surgelés)	1 690 440	1 134 138	556 302
Total	1 824 377	1 218 098	606 279

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre de la période présentée compte tenu du délai de rotation des stocks par rapport aux dates limites d'utilisation optimale des produits surgelés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 30 septembre 2020, aucune dépréciation n'a été constatée :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019	30-sept.-2018	1-oct.-2017
Clients et comptes rattachés	1 749 626	424 967	151 821	96 275
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
VALEURS NETTES	1 749 626	424 967	151 821	96 275
<i>dont créances à moins de 30 jours</i>	<i>1 749 626</i>	<i>424 967</i>	<i>151 821</i>	<i>96 275</i>
<i>dont créances entre 1 mois et 2 mois</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont créances entre 2 mois et 3 mois</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont créances entre 3 mois et 6 mois</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont créances entre 6 mois et 1 an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont créances à plus d'1 an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Dont factures à établir concernant les magasins affiliés : 1 650 K€ (ventes de marchandises et frais généraux du mois de septembre 2020).

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

En Euros	30-sept.-2020		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	
Etat, Impôt sur les sociétés	0		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	283 308	283 308	
Compte courant intégration fiscale	0	0	
Compte courant groupe	117 611	117 611	
Compte courant associés / affiliés	81 853	81 853	
Cessions immobilisations	888 078	294 783	593 295
Autres créances	110 786	110 786	
Sous-Total	1 481 636	888 341	593 295
Charges constatées d'avance	195 217	195 217	
Frais d'émission d'emprunts	5 098	3 220	1 878
Valeurs brutes	1 681 951	1 086 778	595 173
Provisions pour dépréciations	0	0	0
Valeurs nettes	1 681 951	1 086 778	595 173

Les cessions d'immobilisations correspondent à des cessions de fonds de commerce.
Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation (loyers, assurances...).

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette se décompose de la manière suivante :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Trésorerie	737 716	203 894
Caisse	3 819	4 334
Concours bancaires courants	(1 064)	(205 127)
Trésorerie nette	740 472	3 101

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

La composition du capital social a été modifiée lors de l'AGE du 03/09/2020. Préalablement à cette date, le capital social se décomposait en 45 729 parts d'une valeur nominale de 10 € chacune. Le capital se décompose désormais en 2 286 450 actions de 0,20 € de valeur nominale chacune.

Aucun mouvement sur le capital social n'est intervenu au cours de la période présentée.

La société n'a pas procédé à l'attribution/émission d'instruments financiers donnant accès au capital sur ces périodes à l'exception d'un emprunt obligataire convertible dont les principaux termes sont détaillés en note 14.1 ci-dessous.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit sur les exercices présentés :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1 ^{er} octobre 2019	Dotations	Diminutions	Au 30 septembre 2020
Provisions pour risques et charges	96 660	60 711	0	157 371
Provisions pour retraite et engagements assimilés	22 017	1 451	0	23 468
Provisions pour programme fidélité		91 207		91 207
Total	118 677	153 369	0	272 046

L'objet de la provision pour risques et charges concerne :

- Le montant de la provision pour non-conversion des obligations à hauteur de 157 371 € au 30 septembre 2020.
- Les provisions pour retraite et engagements assimilés pour 23 468 €.

- Le montant des remises cumulées et non utilisées sur les cartes de fidélité. La provision est calculée sur la base du prix de revient de l'avantage accordé aux clients. La provision dotée correspond à l'engagement cumulé depuis la création de la carte. L'impact sur le résultat de l'exercice au 30 septembre 2020 est de 91 207 €, car la comptabilisation sur l'exercice précédent était réalisée en avoir à établir.

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1^{er} octobre 2019	Emissions	Remboursements	Au 30 septembre 2020
Emprunts obligataires convertibles	999 930			999 930
Intérêts courus	44 997			44 997
Emprunts obligataires convertibles	1 044 927	0	0	1 044 927
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 104 448		231 176	873 272
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 104 448	0	231 176	873 272
Concours bancaires courants	200 000		198 936	1 064
Comptes courants d'actionnaires	6	66 608	0	66 614
Intérêts courus et autres	5 127		5 127	0
Emprunts et dettes financières diverses	205 133	66 608	204 063	67 678
Total	2 354 508	66 608	435 239	1 985 877

Echéancement (en €) au 30 septembre 2020	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire convertible	1 044 927	1 044 927	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	873 272	365 880	466 470	40 922
Emprunts et dettes financières diverses	67 678	67 678		
Total	1 985 877	1 478 485	466 470	40 922
dont partie à taux variable	0	0	0	0
dont partie à taux fixe	1 985 877	1 478 485	466 470	40 922
dont partie à taux non rémunérée	0	0	0	0

14.1. Emprunt obligataire convertible

L'emprunt obligataire a été souscrit le 27 avril 2017 :

- Durée de 5 ans
- Taux d'intérêt annuel de 6 % si la société réalise les deux objectifs suivants :
 - o Chiffre d'affaires (CA) hors taxe supérieur ou égal à 20 M€ à la clôture au 30/09/2021
 - o Excédent Brut d'Exploitation (EBE) supérieur ou égal à 4 % à la clôture au 30/09/2021

Le taux est susceptible d'être majoré pour être porté à 8 % ou 10 % en fonction de l'atteinte d'objectif de CA et/ou EBE à l'horizon 2021. Aucune augmentation des taux n'a été prévue compte tenu des budgets prévisionnels.

- Remboursable en numéraire à l'échéance (27 avril 2022) ou convertible en actions, à hauteur de 4 obligations souscrites pour 3 actions ordinaires nouvelles.
- Les obligations non converties donneront lieu au versement d'une prime de non-conversion lors de leur remboursement, au taux de 4 % l'an.

Un avenant au contrat a été signé en date du 31/08/2020 et prévoit :

- o Les obligataires ont informé la société qu'ils ne seraient pas en capacité de convertir leurs obligations en actions et souhaitent obtenir le remboursement anticipé des obligations en cas de réalisation de l'IPO.
- o Le remboursement anticipé obligatoire en cas d'IPO réalisé avant le 31/07/2021 se fera au plus tard dans les trois mois de la réalisation de l'IPO.
- o En cas de remboursement anticipé obligatoire, le remboursement de la totalité des obligations s'effectuera sans pénalité ni majoration du taux liée à la non-réalisation d'objectifs prévus au contrat d'origine.
- o Le remboursement anticipé obligatoire entraînera le paiement de l'intérêt couru jusqu'à la date de remboursement, majoré de la prime de non-conversion.

Un décompte a été transmis le 17 novembre 2020 pour un règlement anticipé en date du 21 décembre 2020 et fait ressortir une PNC d'un montant de 168 K€. Cette base a été retenue pour la provision de la prime dans les comptes au 30 septembre 2020.

Les frais d'émission de cet emprunt, d'un montant de 16 098 €, sont étalés sur la durée de l'emprunt.

14.2. Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts souscrits auprès des banques ont pour objet le financement des travaux, installations et matériels dans les magasins.

Le détail de chaque ligne existant au 30 septembre 2020 est le suivant :

	Montant nominal	Date de souscription	Taux d'intérêt	Solde au 30/09/2020	Dont < 1 an	Dont de 1 à 5 ans	Dont > 5 ans
Crédit Maritime. Magasin Fouesnant	100 000	07/11/2017	0,80%	5 619	5 619		
CIC. Magasin Auray	160 000	30/11/2017	0,90%	67 367	40 480	26 887	
CMB. Magasin Vannes	400 000	06/02/2018	0,55%	192 765	95 852	96 913	
CIC. Magasin Saint Brévin Les Pins	200 000	24/05/2018	0,94%	111 960	53 729	58 231	
La Banque Postale. Rénovations magasins	400 000	15/06/2018	0,73%	223 117	122 379	100 738	
CIC. Magasin Quimper et siège social	200 000	20/06/2019	1,08%	183 892	27 980	114 989	40 922
CIC. Magasin Quimper	100 000	13/06/2019	0,86%	88 554	19 842	68 712	
TOTAL				873 272	365 880	466 470	40 922

14.3. Covenants financiers

Aucun de ces emprunts n'est soumis à des clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 107 205		1 107 205
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 137 469	2 221 317	916 152
Dettes sociales	214 818	163 631	51 187
Dettes fiscales (TVA, ...)	113 964	39 870	74 094
Total	4 573 456	2 424 818	2 148 638

Le poste « avances et acomptes reçus » concerne les appels de fonds auprès des magasins affiliés chaque semaine en fonction de leur CA de la semaine précédente. La facture de ventes de marchandises correspondante n'est effectuée qu'au début du mois M+1, une fois le CA du mois M définitivement connu.

NOTE 16. AUTRES DETTES

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019	Variation
Fournisseurs d'immobilisations	0	0	0
Autres dettes	15 218	61 001	(45 783)
Total	15 218	61 001	(45 783)

Les autres dettes au 30/09/2020 correspondent à des avoirs à établir.

NOTE 17. CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

En Euros	30-sept.-2020		30-sept.-2019		Variation
Ventes de marchandises "surgelés"	22 114 762	96%	14 157 574	96%	7 957 188
Ventes de marchandises "matériels"	246 629	1%	91 977	1%	154 652
Ventes d'emballages	109 650	0%	120 613	1%	(10 963)
Ventes autres biens et services	547 250	2%	328 668	2%	218 582
Chiffre d'affaires	23 018 291	100%	14 698 832	100%	8 319 459

Les ventes d'autres biens et services concernent les prestations logistiques et marketing facturées aux magasins « associés » ainsi que les refacturations de bacs congélateurs et la vente de carte de fidélité à partir du mois de mai 2019.

Les ventes d'emballages concernent les sacs vendus aux clients.

Le chiffre d'affaires est exclusivement réalisé en France.

En Euros	30-sept.-2020		30-sept.-2019		Variation
Ventes - France	23 018 291	100%	14 698 832	100%	8 319 459
Chiffre d'affaires	23 018 291	100%	14 698 832	100%	8 319 459

Le chiffre d'affaires réalisé par internet est le suivant :

En Euros	30-sept.-2020		30-sept.-2019		Variation
Ventes internet	2 202 334	10%	637 358	4%	1 564 976
Chiffre d'affaires	23 018 291	100%	14 698 832	100%	8 319 459

NOTE 18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Transfert de charges	233 962	79 239
Autres produits	12 775	4 051
Autres produits d'exploitation	246 737	83 290

Les transferts de charges concernent essentiellement les refacturations de diverses charges aux magasins affiliés et/ou associés (loyers, assurances, électricité, prestations traitement déchets, location logiciel Menlog, quote-part de taxe foncière, matériel de caisse, mise à disposition de personnel...) relatives aux périodes de transfert/cession de magasins en propre.

Une partie des loyers des 4 magasins auparavant intégrés (Morlaix, Landerneau, Carquefou, Pontivy) figure encore en compte de charges postérieurement à leur affiliation et a fait l'objet d'une refacturation en compte 791 pour 51 K€.

NOTE 19. MARGE COMMERCIALE

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Ventes de marchandises (surgelés, matériels et emballages)	22 471 041	14 370 164
Achats consommés	(15 217 021)	(9 932 174)
Marge commerciale	7 254 020	4 437 990
<i>Taux de marge commerciale</i>	<i>32,28%</i>	<i>30,88%</i>

NOTE 20. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019	Variation
Entreposage	312 490	228 921	83 569
Achats non stockés, matériels, fournitures	202 161	223 456	(21 295)
Enlèvement des déchets	18 366	23 039	(4 673)
Prestations informatiques	73 866	49 489	24 377
Locations et charges locatives	492 832	623 974	(131 142)
Locations matériels	171 536	131 029	40 507
Entretiens, réparations et maintenance	48 475	48 178	297
Primes d'assurance	39 737	34 081	5 656
Prestations de management	110 207	120 226	(10 019)
Prestations du réseau	58 334	71 411	(13 077)
Commissions sur ventes	3 088 037	793 186	2 294 851
Intérim	62 884	20 792	42 092
Honoraires	196 842	50 913	145 929
Publicité	529 376	467 930	61 446
Transport	457 677	291 388	166 289
Frais de déplacement, missions et réceptions	57 609	47 306	10 303
Autres (téléphone, services bancaires ...)	149 452	158 586	(9 134)
Autres achats et charges externes	6 069 880	3 383 904	2 685 976

- L'entreposage correspond aux coûts de stockage des marchandises dans un frigo chez un entrepositaire.
- Les achats non stockés sont principalement constitués de l'électricité et la fourniture de petits matériels (dont bacs négatifs refacturés aux magasins affiliés et « associés »).
- Les locations et charges locatives concernent les locations des magasins. La baisse du poste s'explique par l'affiliation de magasins auparavant intégrés (Morlaix, Landerneau, Carquefou, Pontivy).
- Les prestations de management sont constituées par les prestations facturées par la société mère ASG conformément à la convention de prestations de services en date du 15 septembre 2016 (se reporter à la note 23).
- Les prestations du réseau correspondent à des prestations d'accompagnement des nouveaux gérants ou dans le cadre d'absence de gérance.
- Les commissions sur vente sont payées aux magasins affiliés en fonction d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires. L'augmentation de ce poste est en lien avec la progression du nombre de magasins affiliés.
- Les charges d'intérim concernent le remplacement du personnel lors de la prise de congés ou d'arrêts de travail.
- Honoraires EPAC Conseils pour l'accompagnement dans le développement du réseau. De plus, présence de deux commissaires aux comptes depuis cet exercice.
- La publicité concerne les parutions (pages jaunes principalement) et les dépenses de marketing, notamment digital.
- Les frais de transport concernent le transport sur achats de marchandises et les livraisons aux différents magasins du Groupe au départ de l'entrepôt.

NOTE 21. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En €uros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Salaires et traitements	886 088	852 270
Charges sociales	272 860	255 393
Intéressement		
CICE		(10 764)
Charges de personnel	1 158 948	1 096 899
Taux moyen de charges sociales	31%	29%

NOTE 22. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens au 30 septembre 2020 est la suivante :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Cadres	4	3
Agents de maîtrise et techniciens	7	12
Employés / ouvriers	17	17
Effectifs	28	32

NOTE 23. REMUNERATION DU DIRIGEANT

Depuis le 1^{er} septembre 2020, le dirigeant d'ECOMIAM, Monsieur Daniel SAUVAGET, est salarié de la société.

Du 1^{er} octobre 2019 au 31 août 2020, le dirigeant était rémunéré indirectement à travers une convention de prestations de management constituées par les prestations facturées par la société mère ASG dont Monsieur SAUVAGET est également actionnaire.

Au titre de cette convention, le Groupe a comptabilisé une charge de 110 207 € à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2020.

NOTE 24. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Dotations aux amortissements sur immobilisations	320 723	392 451
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	0
Dotations aux amortissements des charges à répartir	3 220	3 220
Dotations aux provisions pour risques et charges	91 207	0
Total	415 150	395 671

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Immobilisations incorporelles	15 493	22 131
Immobilisations corporelles	305 230	370 320
Total	320 723	392 451

NOTE 25. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges se décomposent comme suit :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Pertes sur litiges marchandises	26 334	12 888
Pertes sur créances irrécouvrables		386
Autres charges	4 613	7 529
Frais d'ouverture des magasins en propre		91 155
Total	30 947	111 959

Les pertes sur litiges marchandises concernent des produits perdus suite à la rupture de la chaîne de froid.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont relatives à des chèques impayés pour lesquels le recouvrement est fortement compromis.

Les frais d'ouverture des magasins en propre correspondent à des frais de pré-loyers, rémunérations des collaborateurs liées à leur formation, charges de préouverture.

NOTE 26. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Revenus des autres créances	3 518	0
Produits financiers	3 518	0
Intérêts sur emprunts obligataires	59 996	59 996
Intérêts sur emprunts	5 500	8 781
Intérêts bancaires	614	5 305
Dotations aux provisions	71 761	39 997
Charges financières	137 871	114 079
Total	(134 353)	(114 079)

Les produits financiers concernent les intérêts des crédits vendeurs de Brest et Caudan.

La dotation aux provisions pour risques et charges est relative à une provision pour prime de non-conversion de l'emprunt obligataire convertible émis début 2017 dans la mesure où la Société a été informée en mai 2020, soit avant l'arrêté des présents comptes, de la volonté des obligataires de ne pas demander la conversion de leurs créances en actions. Dotation de 60 711 €.

Dépréciation du dépôt de garantie de l'ancien magasin de Caudan pour 11 050 €.

NOTE 27. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 220	71 863
Produits de cession d'immobilisations	1 194 218	946 100
Reprises provisions		
Produits exceptionnels	1 212 438	1 017 963
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41 823	71 764
Charges sur exercices antérieurs	26 996	
VNC immobilisations cédées	369 876	591 675
Dotations provisions		
Charges exceptionnelles	438 695	663 439
Total	773 743	354 524

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué des plus-values réalisées lors des cessions des fonds. Les fonds de commerce cédés sont les fonds de Morlaix, Carquefou, Pontivy, Landerneau et Saint Brévin les Pins, à des affiliés. Prix de cession du matériel pour 1 118 994 €. Valeurs nettes de ces immobilisations corporelles cédées 294 652 € soit une plus-value de 824 342 €.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion concernent essentiellement une indemnité de rupture conventionnelle, des honoraires liés à des exercices antérieurs et des honoraires liés à la cession de Morlaix.

NOTE 28. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019	Exercice 2017/2018
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	39 100	8 200	6 500
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées	89 650		
Total	128 750	8 200	6 500

NOTE 29. ENGAGEMENTS HORS BILAN

A. Engagements donnés

1. *Nantissements*

Les engagements donnés sont les suivants :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Nantissements	873 272	1 104 448
Hypothèques	0	0
Effets escomptés non échus	0	0
Fournisseurs	0	0
Total engagements donnés	873 272	1 104 448

La société a donné en garantie les nantissements de fonds de commerce concernant les emprunts dont les soldes à rembourser au 30 septembre 2020 sont détaillés en note 14.2 ci-dessus.

2. *Engagements de location simple*

Objet	Date début bail	Date fin bail	Loyer annuel HT et HC	Montant des engagements futurs au 30/09/2020
Bail AURAY	01/07/2017	30/06/2026	60 000	345 000
Bail FOUESNANT	18/07/2017	31/08/2026	50 000	296 000
Bail LANDERNEAU	01/09/2013	31/08/2022	47 220	90 505
Bail QUIMPER (siège et magasin)	01/07/2019	30/06/2029	99 470	870 362
Bail VANNES	01/11/2017	31/10/2026	90 000	547 500
		TOTAL		2 149 367

B. Engagements reçus

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Cautions et garantie	675 881	759 742
Total engagements reçus	675 881	759 742

Les cautions sont relatives à des cautions de la société Holding ASG vis-à-vis des banques CIC (100 000 €), ARKEA (192 765 €), BANQUE POSTALE (223 116 €). Les garanties à hauteur de 40 000 € sont relatives à la BPI en faveur du Crédit Maritime.

Une caution solidaire a été accordée par Monsieur SAUVAGET à hauteur de 120 000 €.

NOTE 30. IMPOTS SUR LES BENEFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Charge/(produit) d'impôt exigible	(204 140)	(4 531)
Charge/(produit) d'impôt différé	71 747	4 713
Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices	(132 393)	182

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	30-sept.-2020	30-sept.-2019
Résultat courant avant impôt	159 894	(309 662)
Résultat exceptionnel avant impôt	773 743	354 524
Résultat consolidé avant impôt	933 637	44 862
Impôt théorique à 28 %	261 418	12 561
Réduction d'impôts		
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	261 418	12 561
Charge d'impôt comptabilisée dans les comptes consolidés	(132 393)	182
Différence	129 025	12 743

Justification de l'écart		
Déduction CICE		(3 014)
Ecart de taux (31%) sur tranche imposable > 500 K€	6 187	
Différences permanentes	1 536	1 182
Déficit et déficit antérieur non activé	(109 685)	(22 111)
Non déduction de la prime de non conversion	(27 063)	11 200
	(129 025)	(12 743)

La Société a opté à compter du 1^{er} octobre 2015 pour le régime d'intégration fiscale instauré par la Loi n° 87-1060 du 30 décembre 1987.

Les sociétés concernées sont :

- Société ASG : société mère
- Société ECOMIAM : société filiale
- Société Sobreda : société filiale

La société ECOMIAM est sortie de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} octobre 2020 du fait de son changement d'actionnariat.

NOTE 31. TABLEAU DE PASSAGE DES RESULTATS SOCIAUX AU RESULTAT CONSOLIDE

30/09/2020

	ECOMIAM	ECOMIAM AMENAGEMENT	ECOMIAM EXPLOITATION	TOTAL
Résultat comptes sociaux	992 849	547	(7 658)	985 738
<u>Retraitements de consolidation</u>				
Plus-value interne	(254 791)			
Provision pour indemnités de départ en retraite	(1 451)			
Impôts différés	71 748			
Résultat retraité après distribution de dividendes	808 355	547	(7 658)	801 244
Distributions de dividendes				
Résultat retraité après distribution de dividendes	808 355	547	(7 658)	801 244
Intérêts minoritaires		137		137
Résultat net consolidé	808 355	410	(7 658)	801 107

NOTE 32. PASSAGE DE LA MARGE AU REX SEPARANT LES CHARGES LIEES AUX MAGASINS ET LES COÛTS DE STRUCTURE

En €uros	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
Ventes de marchandises (surgelés, matériels, emballages)	22 471 041	14 370 164
Achats consommés	(15 217 021)	(9 932 174)
MARGE COMMERCIALE BRUTE	7 254 020	4 437 990
Autres produits d'exploitation afférents aux magasins	793 987	398 699
Autres charges d'exploitation afférentes aux magasins		
Entreposage	312 490	228 921
Achats non stockés, matériels et fournitures	202 161	223 456
Transport de marchandises	457 677	291 388
Commissions versées aux affiliés	3 088 037	793 186
Communications marketing	529 376	467 930
Locations et charges locatives	441 168	605 417
Charges de personnel	752 297	917 446
Dotation aux amortissements et provisions	381 463	368 002
Autres charges (1)	696 736	600 417
SOUS-TOTAL	6 861 405	4 496 163
Autres charges d'exploitation afférentes aux coûts de structure		
Charges locatives	51 664	18 557
Prestations de management	110 207	120 226
Charges de personnel	406 651	179 453
Dotations aux amortissements et provisions	33 687	27 669
Autres charges	211 312	55 210
Impôts et taxes	78 835	57 099
SOUS-TOTAL	892 356	458 214
Frais d'ouverture des magasins en propre		91 155
RESULTAT D'EXPLOITATION	294 246	(208 843)

(1) Les autres charges d'exploitation afférentes aux magasins, le poste comprend notamment :

- L'enlèvement des déchets
- La location de matériels
- La prestation informatique
- L'entretien, la réparation et la maintenance
- Les prestations du réseau
- Services bancaires
- Téléphone,...